

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Juin

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 28 mai

M. de Freycinet. — Je demande au Sénat de rétablir l'article voté par la Chambre, rétablissant le recrutement régional et supprimé par la commission du Sénat. Les nécessités de la mobilisation ont amené l'état-major de la guerre à appliquer le recrutement régional à toutes les armes. Aujourd'hui, 75 pour 100 des hommes sont recrutés dans la région du corps d'armée. En réalité, l'article voté par la Chambre ne fera que consacrer l'état de choses actuel. Si cet article était repoussé on continuerait à être dans une situation illégale profondément regrettable. (Bruit.)

On dit que le recrutement régional avait de graves inconvénients au point de vue de la discipline, et tendait à faire disparaître le sentiment national. Jamais l'esprit de l'armée n'a été meilleur.

M. le général Billot. — D'après la loi de 1872, l'armée doit se recruter sur toute la surface du territoire ; c'est ainsi qu'on aura une véritable armée nationale. Il faut que tous les conscrits qui viennent sous les drapeaux y apprennent l'esprit de la France. (Très bien ! très bien !) M. de Freycinet a lui-même reconnu, dans une circulaire récente, le danger du recrutement national au point de vue de la discipline. Ce système peut transformer notre armée en une milice qui ne posséderait plus, au jour du danger, la cohésion nécessaire.

Comme ministre de la guerre, je n'ai jamais appliqué le système, c'est M. Boulanger qui l'a appliqué à l'infanterie, suivant ainsi ses propres opinions et adoptant cette méthode contre laquelle on ne saurait trop protester, et qui consiste à créer des abus pour les faire ensuite consacrer par la loi. (Applaudissements à gauche.)

Après la faute que nous commettons en votant une loi qui risque d'affaiblir la qualité de notre armée, il ne faut pas l'aggraver en votant le recrutement régional, qui consommerait l'affaiblissement de nos forces nationales. (Nouveaux applaudissements.)

M. le maréchal Canrobert. — Consulté ma conscience et mes soixante-trois ans de service, je crois devoir donner mon opinion au Sénat. (Mouvement prolongé.) On a mis près d'un siècle à établir l'unité nationale dans l'armée, et on va défaire cette œuvre et créer des armées normande, picarde, gasconne. Si on laisse le jeune soldat près de papa et de maman, si on le laisse près de son foyer, il n'apprendra pas ses devoirs envers la patrie, et il ne pourra jamais acquérir l'esprit de discipline et l'esprit de dévouement. (Vifs applaudissements.)

L'article voté par la Chambre, et dont le gouvernement demande le rétablissement, est mis aux voix. Il est repoussé par 231 voix contre 47.

Séance du 29 mai

L'article 81 (recrutement en Algérie et dans les colonies) est adopté ; puis les articles 82 et 84.

Le général Robert demande le rétablissement de l'article 85, antérieurement adopté par le Sénat, article qui oblige le ministre de la guerre et celui de la marine à assurer aux soldats le moyen de remplir leurs devoirs religieux. (Très bien ! à droite.)

La demande du général Robert est repoussée par 174 voix contre 100.

Tous les autres articles de 84 à 94, sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté par 191 voix contre 93.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai

M. Laguerre monte à la tribune et dépose son interpellation sur les lenteurs de la commission de la haute cour à déposer son rapport.

M. Méline dit qu'il lui paraît impossible de mettre l'interpellation en discussion. (Bruit.)

La Chambre n'a pas à intervenir dans les travaux de la haute cour.

Voix à droite : « C'est une basse-cour ».

M. Méline, continuant, dit que, le Sénat exerçant des pouvoirs judiciaires, il n'appartient à personne, pas même au gouvernement, d'intervenir.

M. de Cassagnac. — C'est une question de conscience publique, et vous, représentants du peuple, vous devez intervenir toutes les fois que cette conscience est blessée. (Bruit à gauche.)

Je vous demande d'avoir le courage et la pudeur d'accepter un débat public.

M. Méline. — Ces paroles sont inconvenantes.

M. de Cassagnac. — Vous avez peur d'établir au grand jour l'ignoble parodie de la justice.

M. de Cassagnac est rappelé à l'ordre.

M. de Cassagnac. — Cette cour de justice est la plus infâme des parodies. (Applaudissements à droite, vociférations à gauche.)

M. Dreffus monte à la tribune au milieu d'un bruit effroyable.

Il faut, dit-il, qu'il y ait une sanction contre les paroles de M. de Cassagnac. Je défie M. de Cassagnac de répéter ses paroles.

M. de Cassagnac. — Si vous vous étiez conduits comme des mandataires du pays, je n'aurais pas jugé votre attitude comme je l'ai fait et comme j'en avais le droit. (Tumulte indescriptible.) Je vous donne rendez-vous dans un débat public.

M. Méline met aux voix la censure contre M. de Cassagnac.

Elle est prononcée.

On met ensuite aux voix la reprise de l'ordre du jour, basée sur ce que l'interpellation serait inconstitutionnelle.

La reprise de l'ordre du jour est adopté par 308 voix contre 202.

A ce moment M. Andrieux dépose une interpellation sur l'attitude du gouvernement à l'égard de la haute cour.

M. Andrieux regrette de ne pas partager la doctrine constitutionnelle de M. Méline, mais il s'incline devant la décision de la Chambre. Ma proposition nouvelle, dit-il, vise seulement les actes d'intervention du gouvernement vis-à-vis de la commission d'instruction ; je démontrerai que le gouvernement n'est pas fidèle à sa propre doctrine en matière d'indépendance de la justice. (Très bien ! très bien ! à droite.) Je démontrerai que certains ministres ont cru devoir transformer leur cabinet (Bruit à gauche) en une sorte d'agence policière. (La gauche hurle.) Vous ne pouvez pas supprimer mon interpellation par un renvoi à un mois.

Cris : Assez ! Le budget !

L'orateur proteste contre ces cris de gens qui craignent la lumière.

M. Tirard ne croit pas que les paroles de M. Andrieux modifient les sentiments de la majorité. Les injures ne déshonorent que ceux qui les lancent.

M. Antide Boyer, montrant M. Tirard. — Il nous déshonore, ce monsieur !

M. Tirard laisse à la Chambre le soin de fixer la date de l'interpellation, mais il somme M. Andrieux de s'expliquer.

M. Andrieux expose qu'il y a deux mois, la Haute-Cour a été saisie. Si le Sénat est compétent en matière de complot. Aujourd'hui, la commission sénatoriale doit être fixée.

M. Andrieux continue en disant que les témoins, avant d'aller devant la Haute-Cour, passent par le cabinet du ministre. Vous obtenez des témoins par des moyens policiers ; j'en apporte la formelle affirmation. (Bruit prolongé.)

M. Andrieux se déclare prêt à déposer en personne devant la Haute-Cour. Il proteste contre la manœuvre du gouvernement, qui veut faire de la Haute-Cour un instrument électoral.

M. Thievenet dit que M. Andrieux est venu accuser le gouvernement de rassembler des témoins à l'aide des fonds secrets. Il laisse la Chambre juge de la valeur de ces allégations.

M. Rouvier fait signe à M. Thievenet de descendre de la tribune.

Cris : L'ordre du jour !

M. Laguerre remonte à la tribune. Il insiste sur ce fait qu'on a forcé un député français à quitter la France. Mais contre le général Boulanger et ses amis, il n'y a rien, rien. Vous parlez d'attentat. Or, un attentat se voit et se touche. On ne met pas deux mois à les découvrir. Il n'y a donc pas d'attentat, ou plutôt il y en a un : c'est le vôtre.

M. Méline rappelle l'orateur à la question.

A gauche : La clôture !

M. Laguerre expose les divers chefs d'accusation dont on charge le général, et on n'a encore rien trouvé ! Enfin qu'est-ce que c'est que votre cour de justice ? L'agitation est à son comble.

mes de son corps, et le marquis de Montespan s'en était allé en province porter le deuil de son honneur.

Mais ce dernier n'avait rien d'un Georges Dandin. Il avait, paraît-il, commencé par souffleter sa femme devant madame de Montausier. Après quoi, il s'était promené à travers Paris dans un carrosse drapé de noir qui portait une corne d'argent à chaque angle. C'était dans cet équipage qu'il était venu en habit de deuil, prendre congé du roi et de la cour, disant qu'il était veuf et qu'il ne reverrait sa femme de sa vie, — ce qui était effectivement arrivé.

La veuve Scarron avait été présentée à la nouvelle favorite par madame de Thianges, l'une des sœurs de celle-ci.

Les deux femmes se plurent mutuellement.

Enhardi par un bienveillant accueil, Françoise d'Aubigné confia à la marquise sa détresse toujours croissante et ses projets de départ. Depuis des mois elle attendait en vain que la faveur royale reportât sur sa tête la pension dont avait joui son mari et qui était son unique ressource. Madame de Montespan se chargea de se faire auprès du trône l'écho des doléances de la solliciteuse. Un placet en forme fut rédigé. Il fut mis sous les yeux de Louis :

— Eh quoi ! s'écria celui-ci en le parcourant, encore la veuve Scarron ! N'entendrais-je donc jamais parler de cette mendicante ?

— In vérité, sire, reprit la favorite, il y a longtemps que vous ne devriez plus entendre parler, et il est étonnant que Votre Majesté n'ait pas encore écouté une femme dont les ancêtres se sont

On entend le bruit des pupitres et des hurlements sur tous les bancs de la majorité. On crie au président : Retirez la parole à M. Laguerre.

M. Méline met la proposition aux voix. Par assis et levé, la Chambre décide de retirer la parole à M. Laguerre.

M. de Cassagnac dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à hâter le dépôt du rapport de la commission des Neuf. Tapage effroyable. On entend des cris d'animaux.

M. Wickersheimer à M. Laur : F... nous la paix !

Enterrement définitif de l'interpellation

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté par 331 voix contre 269.

On reprend la discussion du budget.

CONVENTION ALLEMANDE-ITALIENNE

Un de nos confrères du *Matin* reçoit de Berlin les renseignements suivants :

Les généraux Rolandi et Sironi, qui ne font pas partie de la suite royale, sont à Berlin depuis le 10 mai et ils ont eu des conférences quotidiennes avec des membres du grand état-major. Ce sont les mêmes officiers supérieurs qui ont conféré avec les généraux allemands chargés, l'an dernier, de se rendre compte de l'état de l'armée italienne. On a été, à Rome, obligé de se soumettre et on a signé une convention spéciale additionnelle établissant le plan définitif de la mobilisation et de l'entrée en campagne.

De plus, cette convention vise l'abstention de l'Autriche. Il paraît même que c'est ce qui a hâté la conclusion des arrangements, car l'attitude d'une partie du peuple italien dans les questions du Trentin et Trieste rend très problématique la part de l'Autriche dans une guerre future.

On dit même ici qu'un arrangement entre l'Autriche et la Russie ne paraît pas impossible, et que la question des pays balkaniques, une fois réglée, l'Autriche-Hongrie pourrait résister au courant allemand qui menace la fraction allemande de l'Autriche et au courant italien qui menace le Trentin.

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

La presse et l'incident de Strasbourg

On lit dans le *Paris*, relativement au changement survenu dans les projets du roi Humbert :

« C'est l'avertissement donné par la reine Marguerite que l'effervescence en Italie pourrait devenir dangereuse, qui a fait modifier le programme du retour. C'est aussi la réprobation éveillée dans toutes les Cours européennes, où

ruiés au services des vôtres.

A cette réplique vive et pressante, le monarque ne résista plus. La pension fut accordée. La protectrice triompha, et la protégée ne partit point. En revanche, les courtisans daubèrent à l'envi sur celle-ci, et, s'inspirant des paroles du maître, ils s'empresèrent d'adopter cette locution charitable : « Importun comme la veuve Scarron ! »

Les deux amies n'en continuèrent pas moins à se voir, à se parler et à sortir ensemble. La protectrice ne pouvait se montrer jalouse de la protégée, « qui déplaisait toujours au roi. » Ce dernier, en effet, affectait devant sa maîtresse de n'appeler la veuve du poète que la « Prude », la « Pédante », Sa Solidité ou « Votre bel Esprit ».

.....

Cependant, madame de Montespan perdait sa taille fine. Les roses de son teint pâlissaient. Elle exigea que la naissance des enfants qu'elle « aurait » de son royal amant échappât à la malignité de la cour, dit cette précaution leur être funeste. Personne ne s'aperçut de sa « situation intéressante », et, comme elle était l'arbitre des modes elle en imagine une, — celle des robes dites *volutées*, — fort avantageuse pour les femmes qui tendent à dissimuler leur grosseur. Cette mode consistait à s'habiller comme les hommes, à la réserve d'une jupe sur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tirait la chemise, que l'on faisait bouffer autant que l'on pouvait et qui cachait ainsi le ventre.

Mais encore, pour élever cette succession d'enfants prévus de si loin, fallait-il une personne à la fois discrète, instruite et dévouée.

Madame de Thianges se chargea de faire des

50 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XIII

Il est vrai que, si étroit que fut cet escalier, il donnait passage à toute une cour de gens du bel air, avides de jouir de la conversation à la fois solide et piquante de la jeune femme. Il est vrai encore que celle-ci continuait à fréquenter l'hôtel d'Albret, où se réunissait un cénacle de malins esprits en jupons. Néanmoins, besogneuse, ennuyée, inquiète, elle allait, cédant à sa mauvaise fortune, suivre mademoiselle de Nemours, sœur de la duchesse de Savoie, en Portugal, où celle-ci se rendait pour épouser le prince Alphonse, lorsque le hasard lui fit rencontrer Françoise-Athénais de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan et favorite en titre.

Françoise-Athénais la Rochechoiart de Mortemart, — que vous avez vue apparaître dans le *Vicomte de Bragelonne* sous le nom de mademoiselle de Tonnay-Charente, — avait épousé en 1663 Henri-Louis de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan, lequel avait obtenu pour elle, par le

crédit de monsieur, une charge de dame du palais de la reine.

Dans le ballet des *Muses*, de Benserade, elle avait représenté une bergère et récité des vers qui exprimaient « les amours d'une rose pour le soleil. » Le roi l'avait remarquée.

Un peu plus tard, étant parvenue à se glisser dans l'intimité de mademoiselle de la Vallière, elle avait ébloui le monarque changeant par un tour singulier de conversation en tous points digne de cette famille des Mortemart, dont un dictionnaire vantait la causticité à outrance, et dont l'esprit, répétait-on partout, « était tombé en quenouille. »

La cour appelait le cercle de madame de Montespan le « Fleuve de l'esprit. »

Alors, ce qui devait arriver était arrivé.

En présence de ces deux femmes — l'une, douce, timide et modeste, — l'autre hardie, artificieuse et brillante, — l'amour de Louis XIV pour la première avait commencé à s'éteindre, en même temps qu'il commençait à s'allumer pour la seconde.

La princesse Palatine raconte à ce sujet :

« La Montespan se moquait publiquement de sa rivale, la traitait fort mal et obligeait le roi à en agir de même. Il fallait traverser la chambre de la Vallière pour se rendre chez la Montespan. Le roi avait un joli épagneul appelé *Malice*. A l'instigation de la Montespan, il prenait ce petit chien et le jetait à la duchesse de la Vallière en disant : » — Tenez, madame, voilà votre compagnie ; c'est assez bon pour vous. »

Bientôt, cet amour du monarque pour la marquise n'avait plus été un secret pour personne : la pauvre la Vallière avait pleuré toutes les lar-

on s'est dit qu'après l'acte honteux du roi Humbert, personne n'aurait plus de prétexte pour refuser à l'Allemagne ce que l'Italie elle-même lui avait accordé : la reconnaissance explicite du traité de Francfort.

« Guillaume en est pour son projet avorté ; il a voulu faire un coup de tête ; il a fait un pas de clerc. L'Europe vient de lui donner sa première leçon.

« Quant à la France, qui n'a même pas tourné la tête à sa provocation, elle enregistre soigneusement tout ce qui se passe, et s'en souviendra à l'occasion. »

Le Temps dit à ce sujet :

« Quoi qu'il en soit, l'alerte a été vive. Il n'est pas de Français dont le cœur n'ait frémi. Disons-nous bien pourtant qu'il faut être maître de soi, et que le sang-froid est plus que jamais, à cette heure, la première de nos obligations civiques. Disons-nous aussi qu'il y a encore, en Europe, une opinion et que cette opinion, quelque complaisante qu'elle ait pu se montrer en certaines circonstances, quelque large crédit qu'elle ait ouvert à la victoire et à la force, n'en est pas venue au point de tolérer, d'absoudre la plus inutile des provocations, la plus gratuite des injures.

« On a senti, à Berlin, que l'Europe jugerait sévèrement cette réponse faite à l'Exposition, à la grande démonstration pacifique de la France : et, au dernier moment, on a reculé devant le blâme, tout platonique qu'il pût être, qu'on allait sûrement encourir. »

Le National dit, de son côté :

« Les ministres italiens restés à Rome, et que ne grise pas le champagne et l'encens berlinois, ont, sur le champ, compris l'étendue de la faute qui allait être commise. Ils ont senti que c'était l'irréparable qui se préparait, et, en grande hâte, probablement en termes très énergiques, ils ont télégraphié des représentations à M. Crispi et au roi. Celui-ci a dû réfléchir, et c'est ainsi qu'il a renoncé au voyage, si légèrement décidé à l'issue d'un souper copieusement arrosé.

« Au fond, c'est un échec pour Guillaume, qui avait voulu entraîner son hôte à une démarche décisive et le compromettre d'une façon irrémédiable. Malgré la docilité d'Humbert et du signor Crispi, la finesse italienne s'est ressaisie et la voix de la prudence l'a emporté.

Le roi Humbert n'ira donc pas à Strasbourg, et c'est une grosse, une lourde faute qu'il évite ainsi. Nous ne nous souviendrons pas moins qu'il a songé, un moment, à nous faire la plus sanglante des injures.

Le Figaro :

L'empereur Guillaume a de nouveau fait un de ces coups de tête qui semblent lui être familiers. Il avait décidé d'aller à Strasbourg avec son allié. Mais, devant le bruit fait par cette nouvelle, dans l'Europe entière, il a reculé. C'est peut-être les conseils de Bismark qui ont fait renoncer à cette politique de casse-cou, qui pourra mener l'Allemagne plus loin que Guillaume II ne le pense. Dans tous les cas, il n'y a pas de fumée sans feu ; et, surtout en ce qui concerne les affaires de la cour d'Allemagne, on peut tenir pour certain que le voyage a été projeté. On y a renoncé pour des raisons politiques, c'est-à-dire l'importance qu'il devait avoir. Mais, que le roi Humbert passe par Fribourg, s'il le veut, il n'en est pas moins allé à Berlin.

On verra avant longtemps les conséquences de ce voyage.

La presse Italienne

Les journaux italiens protestent vivement contre les télégrammes envoyés de Berlin et de Strasbourg, d'après lesquels le roi Humbert devait accompagner l'empereur Guillaume à Strasbourg. Ils ne veulent y voir qu'une manœuvre de bourse et croient que la fausseté de la nouvelle ressortait d'elle-même.

Selon le *Popolo Romano* il n'aurait jamais été

ouvertures à l'« Importune ».

Celle-ci refusa net, dès l'abord. Vivonne, frère de la marquise, et madame d'Heudicourt, s'efforcèrent sans succès de vaincre ses scrupules. Ce fut toute une affaire diplomatique. MM. de Richelieu et de Louvois s'en mêlèrent. Cédant à des instances réitérées, la veuve répondit enfin :

— Si les enfants sont au roi, je le veux bien. Je ne me chargerai pas de ceux de madame de Montespan, ainsi il faut que sa majesté me l'ordonne : voilà mon dernier mot.

« Le Grand Alcandre » ordonna et fut obéi.

Madame Scarron acheta la *Maison grise*. Ce fut là que la favorite accoucha clandestinement. L'accoucheur Clément, qui y fut amené les yeux bandés, soupçonna si peu — ou parut si peu soupçonner — qui était le père de l'enfant, qu'il se fit servir à manger et verser à boire par le roi, qui était présent, et qu'il invita même à porter la santé de la malade.

Celle-ci donna le jour à une fille, qui mourut à l'âge de trois ans. Françoise d'Aubigné la pleura. C'est ce qui fit dire à Louis :

Elle sait bien aimer ; il y aurait plaisir à être aimé d'elle.

Un an plus tard, la marquise mettait au monde un fils, qui fut le duc du Maine ; puis, d'année en année, un autre, qui fut le comte de Vexin, et une seconde fille, qui fut mademoiselle de Nantes. On voit que la charge de la veuve Scarron n'était pas précisément une sinécure. Jamais vie ne fut plus mystérieuse et occupée que la sienne à cette époque.

« Je montais à l'échelle, raconte-t-elle dans ses *Entretiens*, pour faire l'ouvrage des tapissiers et

question de ce voyage, et on a eu tort d'y croire à Paris. D'après d'autres feuilles italiennes, ce bruit aurait été répandu en vue de pousser les porteurs de rente italienne à s'en défaire au profit de l'emprunt russe.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Carnot

M. Carnot est parti hier matin à 11 heures, se rendant dans le Pas-de-Calais, pour exécuter le voyage dont nous avons déjà parlé.

Une foule compacte stationnait aux abords de la gare, malgré la pluie ; elle a acclamé longuement le président de la République, aux cris de : « Vive Carnot ! Vive la République ! »

Un tremblement de terre

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties, hier soir, à Cherbourg, au Havre, à Rouen et jusqu'à Paris. Il n'y a eu aucun accident.

Tribunal correctionnel de la Seine

AFFAIRE PERRIN. — ATTENTAT CONTRE M. CARNOT

Perrin est un aigri. Il débaltère beaucoup contre le passé. Cependant, il n'apparaît point à l'audience sous l'aspect d'un énergumène. Cet homme d'une quarantaine d'années, à la haute stature, à la longue barbe noire, au vaste front fuyant, est de dehors timides, plutôt. Il parle d'une voix un peu éteinte, avec, de loin en loin, un fugitif éclair dans les prunelles ; et c'est en des termes toujours mesurés qu'il répond aux questions de M. Villers, le président.

D. Vous êtes né en Alsace ; vous avez opté en 1872 pour la nationalité française ?

R. Oui, monsieur.

D. Après avoir servi au 3^e régiment de zouaves comme engagé volontaire, vous deveniez, à votre retour d'Algérie, maître d'études dans un pensionnat de Châlons-sur-Marne.

R. Et je m'y mariaï avec une modiste, M^{lle} Lefèvre.

D. Dont le commerce ne prospéra point. De sorte qu'en 1881 vous arriviez à Paris ?

R. J'y venais chercher un emploi. Après quelques essais, je m'engageai comme sondeur pour Panama. Mais là-bas je ne fus guère heureux.

D. Vous vous livriez à des injures contre les administrateurs, à des libelles contre M. de Lesseps, à des dénigrements de leurs travaux ?

R. Je prévoyais ce qui allait advenir.

D. En 1883, révoqué et rapatrié, vous sollicitez un poste de chef de station au Sénégal. Vous vous embarquez. Vos services sont toujours entremêlés de plaintes, d'animosités.

R. C'est que le personnel des chefs coloniaux traite souvent les subalternes en esclaves.

D. On vous reproche des actes d'indiscipline fréquents.

R. J'étais presque sans cesse arbitrairement puni.

Nous voici à l'année 1886. Perrin, nommé magasinier de la marine, est envoyé à la Martinique, aux appointements de 200 francs par mois.

Un jour, à Fort-de-France, dans un café, un officier d'artillerie, le capitaine Astruc, est pris par lui à partie très violemment.

D. Vous lui reprochiez de vous avoir regardé de travers ?

R. C'est-à-dire qu'il excédait ses pouvoirs en me faisant des observations, lui militaire, à moi qui étais un commis civil.

D. Vous chargiez le maître du café de lui de-

mander raison en votre nom. Vous vouliez, vous, magasinier, vous battre en duel avec un capitaine d'artillerie !

R. J'avais été nommé capitaine des pompiers à Fort-de-France. D'ailleurs, les choses en seraient restées là sans la rigueur disciplinaire que, sur la plainte de l'officier, m'infligeait le gouverneur de la colonie, M. Grodet.

Depuis, M. Grodet a dû abandonner ses fonctions. Peut-être n'a-t-on pas oublié le récent procès d'assises d'où sortait acquitté par le jury parisien le gérant d'un journal poursuivi pour diffamation par ce ci-devant contrefacteur du despotique Gessler ?

D. Vous étiez frappé de soixante jours de prison ?

R. Oui, et d'une retenue de tiers de mes appointements. Ma pauvre femme venait de me donner un second enfant. Elle était très souffrante. J'avais le souci de la famille à nourrir, de mon avenir à sauvegarder. Et non seulement j'étais injustement puni, mais encore on me dirigeait après sur Cayenne.

D. Vous y arriviez en septembre 1888 ?

R. Oui, mais dénué de tout, sans bagages, sans meubles. Le navire qui nous avait transportés s'était échoué à la côte et tous nos effets étaient perdus.

D. Aussi réclamez-vous très haut. Vous exigez une indemnité. Finalement, vous vous faisiez rembarquer pour la France ?

R. Je désirerais que ma voix y fut entendue.

D. En arrivant, vous réclamez 25,000 fr. du ministère de la marine. Vous espérez aussi qu'on vous réintégrera dans un emploi lucratif. On consent à vous nommer au Sénégal. Vous deviez partir en avril dernier. Mais vous ne vous pressez pas ?

R. On me devait de l'argent, je pensais qu'on me le rendrait. Mes moyens ne me permettaient pas d'accepter la retenue qu'il m'avait fallu subir. Je m'occupais d'installer ma femme comme modiste à Crépey-en-Valois.

D. Et votre femme fut, toute la première, bien étonnée d'apprendre, le 6 mai, le but de votre voyage que vous étiez venu faire à Paris, où elle vous croyait pour affaires.

Le coup de revolver du 5 éclatait, on ne l'a pas oublié, à midi, comme la voiture de M. Carnot sortait avec son escorte, du palais de l'Élysée.

D. On vous arrêta aussitôt. La foule était furieuse ; sans les agents, elle vous eût écharpé. Vous aviez eu d'abord l'idée de vous laisser juger pour tentative d'assassinat et d'attendre l'heure du verdict pour révéler en cour d'assises que vous aviez tiré à blanc. Mais, devant l'animadversion publique, vous vous décidiez à révéler la réalité sur-le-champ ?

R. Je n'avais, effectivement, que cherché à attirer sur moi l'attention. Mon arme, quoique vide de balles, n'était même pas dirigée contre le carrosse du président de la République, afin d'éviter jusqu'à l'ombre d'un accident.

D. Vous usiez d'un moyen fort coupable. On n'est pas toujours maître des conséquences, en pareil cas.

R. Pardon monsieur, je savais ce que je faisais. J'ai été sergent chef de tir et les armes à feu me sont familières.

Le prévenu a les larmes aux yeux. Il répète, en se rassurant, qu'il n'a voulu qu'obtenir justice.

— J'ai été, achève-t-il, bien malheureux, bien malheureux !

Ses assertions, au surplus, sont confirmées par les témoins : M. Hidoux, l'arquebusier qui lui avait vendu le revolver ; M. Gastine-Rennette, l'armurier expert ; M. Bacot, l'officier de paix qui était de service devant l'Élysée ; le commissaire de police et deux gardiens de la paix.

M. le substitut Brégeault soutient la préven-

crial, en voyant la gouvernante près de se trouver mal d'anxiété et d'émotion :

— Je ne connais pas le père de cet enfant ; mais à coup sûr voici sa mère.

.....

La sollicitude de Françoise d'Aubigné pour « ses chers poussins » était de tous les instants.

Le soir où nous introduisons le lecteur à la *Maison grise*, sa grande préoccupation semblait être que l'orage qui se déchaînait sur Paris n'éveillât point la petite famille. A chaque éclat de foudre qui ébranlait les vitres, son regard allait vers les couchettes, empreint d'une tendresse inquiète.

Mais rien ne bougeait dans celle-ci. Les trois marmots dormaient à poings fermés. L'innocence a de ces grâces d'état.

La veuve, alors, se replongeait dans sa lecture.

Parfois encore, interrompant cette lecture et son travail d'annotations, elle laissait là livre et crayon pour songer — songer un moment — renversée dans son fauteuil, les yeux dans le vague, les mains sur les genoux. Ses lèvres sérieuses remuaient, — et cette phrase s'en échappait, perceptible à peine pour tout autre que pour elle :

— Reine !... Cette femme l'a répété... Je serai reine !...

Et un sourire d'incrédulité crispait sa bouche, quand une lueur d'espoir n'allumait point sa prunelle...

Puis, elle secouait la tête, comme pour en faire tomber l'idée obsédante...

Au milieu de l'une de ces courtes rêveries, la gouvernante tressaillit soudain...

Trois coups, pressés et vigoureux, venaient

tion. Il considère comme applicable l'article 311 du code pénal. (Violences n'ayant pas amené de maladie).

L'avocat, M^e Signorino, estime, au contraire, que l'incident du 5 mai ne tombe pas sous le coup, dans les termes où il se comporte, d'aucune espèce de texte de loi.

Courrier de l'Exposition

A la tour

On montait en foule, dimanche, à la tour Eiffel. Le public était admis à se servir de l'ascenseur du pilier Est, qui transportait les voyageurs jusqu'à la première plate-forme. Au pilier Nord avaient lieu les essais d'un second ascenseur qui manœuvrait entre le pied de la tour et la deuxième plate-forme.

Les allumeurs de la tour

On pria M. Eiffel d'interdire à ses gaziers les exercices dangereux auxquels ceux-ci se livrent chaque soir au-dessous de la première plate-forme, à l'heure de l'allumage des rampes à gaz. Au lieu de circuler sur les promenoirs comme tout le monde et d'allumer leurs rampes avec une perche d'une forme particulière, ces braves gens, d'une témérité vraiment folle, circulent en dehors du promenoir sur une corniche de quelques centimètres, à pic sur les profondeurs du vide. Et comme cette acrobatie terrifiante fait pousser des petits cris aux dames qui circulent dans la tour, les gaziers fiers d'eux-mêmes s'arrogent... et allument une cigarette au-dessus de l'abîme où le moindre faux mouvement peut les précipiter.

C'est fort risqué pour eux d'abord, qui peuvent tomber un soir raides morts sur le sol d'une pareille hauteur. C'est dangereux ensuite pour les promeneurs qui recevront un de ces malheurs sur la tête.

Un village canaque

Dimanche, à deux heures après-midi, a été ouvert pour la première fois au public le village canaque construit dans la section des colonies aux Invalides.

Ce village comporte quatre cases habitées par des indigènes, sept hommes et trois femmes. Toutes les cases sont en écorce et recouvertes de paille. Des « talous » images grossières en bois sculpté, surmontent le faite. D'autres sont postés de chaque côté des portes d'entrée et de sortie de l'enceinte du village.

Dans le pays, ces images, plantées aux portes des cases, en défendent le seuil aux étrangers. On ne les fixe en terre en ces endroits qu'aux jours où la mort ou la maladie est entrée dans la maison.

Aux Invalides, une des cases a été transformée en sorte de salle à manger, l'autre en chambre à coucher pour les femmes, la troisième en cuisine, enfin la quatrième, la case du chef, abrite plusieurs couchettes. Ces dernières, qui n'existent pas dans les cases australiennes, ont été placées là à cause de l'humidité du sol. Chez les Canaques, elles sont remplacées par des nattes de paille.

De curieuses armes et des manteaux de peau complètent l'ameublement de la case du chef. Celui qui l'habite aux Invalides est le seul des indigènes canaques ayant une profession. Il est instituteur. Les autres peuvent être considérés comme des manœuvres.

Une mission autrichienne

Le ministre de la guerre d'Autriche vient de décider qu'un intendant militaire et plusieurs officiers du génie et de l'artillerie seraient envoyés à l'Exposition pour y étudier la section militaire et, en général, tout ce qui leur paraîtrait présenter un intérêt se rattachant à l'objet de leur mission.

d'être frappés par le hurloir contre la porte de la rue...

— Une visite !... A cette heure !... Que signifie ?..

Quelques minutes s'écoulèrent... Ensuite, un serviteur entra...

— Qu'est-ce donc, Honorin ? interrogea la veuve.

— Madame, c'est un jeune homme qui insiste pour vous parler...

— Un jeune homme ?

— Je l'ai reconnu : c'est celui qui vous a ramenée à la maison, l'autre soir, avec madame la marquise, et que cette dernière a ordonné de reconduire dans son carrosse à l'endroit qu'il désignait.

Quelque chose comme une flamme, qui s'éteignit aussitôt, passa sur le visage de Françoise d'Aubigné.

— Ah ! fit-elle, c'est ce brave garçon...

— Oui, madame, il n'est pas seul.

— Comment ?..

— Il a avec lui une jeune fille...

— Une jeune fille ?..

— Une fort jolie personne, ma foi ! qu'il porte dans ses bras et qui paraît en pamoison...

La gouvernante se leva :

— Voilà qui est des plus étranges... Enfin, conduisez dans mon oratoire... Je m'y rendrai dans un instant...

(A suivre.)

Ces officiers feront à Paris un séjour d'un mois environ. Ils seront en tenue civile et n'auront aucun caractère officiel.

Ils devront procéder à un examen minutieux de tout ce qui peut être de nature à les intéresser et adresser à leur retour un rapport détaillé au ministre de la guerre.

Les étrangers à l'Exposition

Les journaux de Saint-Petersbourg reproduisent un article de la *Gazette de Kiev* avec ce titre : *Paris et Berlin*. En voici quelques lignes : « A Berlin, on ne parle que de revues, d'armements et d'alliance offensive contre un ennemi qui ne veut que la paix, mais qui saurait se défendre en cas d'attaque. A Paris, tout est à la paix. Français et étrangers accourent dans cette magnifique capitale, pour y voir la plus belle manifestation pacifique de ce siècle. C'est de ce côté que regardent les Russes. »

On dit à Vienne que les deux frères de l'empereur d'Autriche-Hongrie et quatre archiducs viendront à Paris dans le courant du mois de juin. La *Vorstadt Zeitung* rappelle à ce sujet que le défunt archiduc Rodolphe était bien décidé à aller passer une huitaine de jours à Paris dans la première quinzaine de juin.

La *Germania*, organe des catholiques allemands, se désolé parce que les villes d'eau d'Allemagne ne recevront pas leurs visiteurs habituels.

« Il est évident, dit avec aigreur l'organe ultramontain, que tous nos conseils ont été inutiles et que tous les allemands un peu aisés vont faire le voyage de Paris. »

Rien que sur les chemins de fer du nord de l'Allemagne, il y a en ce moment plus de 22.000 demandes de billets circulaires à prix réduits, adressés aux administrations.

Dans ce nombre on ne compte pas les gens riches, qui viendront à Paris sans s'astreindre aux formalités des billets circulaires.

Un restaurateur chez le commissaire de police

Mercredi matin, deux consommateurs, trouvant exagérée l'addition de leur déjeuner dans un des restaurants du Champ de Mars, ont refusé de payer et ont entraîné de force le patron de l'établissement au commissariat. L'affaire se terminera en justice de paix.

Le phare de la tour Eiffel

Une application imprévue du phare de la tour Eiffel.

Dans la soirée de mercredi, le chaland *Bon-Espoir*, chargé de 400.000 kilos de sable, ayant été gravement avarié dans une manœuvre, menaçait de sombrer au port de Passy.

Le transbordement commencé dut cesser à la nuit et le bateau commençait à nouveau de couler. M. Dumartin, inspecteur de la navigation, qui dirigeait le sauvetage, fit prier M. Compagnon d'envoyer les projections électriques sur le lieu du sinistre, ce qui fut fait. Les ouvriers et les pompiers reprirent le travail comme en plein jour, et à minuit le sauvetage était terminé.

Toujours des voleurs

Des agents de la sûreté de service, à l'esplanade des Invalides, remarquaient, jeudi, vers quatre heures, près des huttes des Canaques, un individu qui cherchait à fouiller dans la poche des dames. Ils le suivirent et constatèrent que le même fait se produisait près de la maison des Kabyles.

Un peu plus loin, l'individu mit la main dans la poche d'une Alsacienne, Mlle H..., qui se promenait au bras de son oncle, M. B..., capitaine en retraite. Mlle H..., sentant la main de l'individu, s'écriait : « On vient de fouiller dans ma poche ! » et désigna l'individu à son oncle.

Il est regrettable qu'aucun gardien de la paix ne soit ici, répondit M. B..., car je ferais arrêter ce voleur.

Les agents de la sûreté, entendant ces mots, se précipitèrent sur l'individu et le conduisirent au bureau de M. Santucci, commissaire de police.

Là il déclara se nommer Henri Lalau, et demeurer dans un hôtel de la rue Saint-Maur, dont il ignorait le nom et le numéro. On le fouilla, mais on ne trouva sur lui qu'un canif ouvert, avec lequel il cherchait sans doute à couper les poches. Il n'avait pu réussir dans ses tentatives de vol.

Lalau a été envoyé au dépôt.

Droits d'entrée

C'est à partir de six heures et non de cinq heures, comme il avait été dit tout d'abord, que cinq tickets seront exigés à l'entrée de l'Exposition pour la fête du 1^{er} juin.

Amusante histoire

Une amusante histoire s'est passée dans l'après-midi de jeudi à la porte Rapp. Un Anglais se présente sans ticket et remet au contrôleur une pièce de deux francs. Le contrôleur lui fait remarquer qu'il ne peut recevoir d'argent, et que les visiteurs doivent se pourvoir à l'avance de tickets, qu'il est facile de se procurer auprès des nombreux camelots qui stationnent aux abords de l'Exposition.

« Je n'ai pas confiance dans ces gens-là, répond l'Anglais, j'aime mieux vous donner le prix de l'entrée. »

Sur le refus du contrôleur d'accepter l'argent, il lui présente successivement une pièce de vingt francs, puis un billet de cent francs, enfin un billet de mille francs.

Le contrôleur, voyant qu'il ne peut vaincre l'obstination de cet étrange original, se décide à tirer un franc de sa poche et à envoyer un des deux gardiens de la paix de service à la porte chercher un ticket, qui coûte soixante-dix centimes.

L'Anglais prend le ticket, empoche les six sous de monnaie que l'on rapporte, remet vingt francs à chacun des deux agents, et entre gravement dans l'Exposition, après avoir remis le ticket au contrôleur.

Celui-ci en a été pour les vingt sous qu'il avait déboursés.

Les voitures d'enfants

Les réclamations qui ont été maintes fois formulées au sujet des voitures d'enfants ont été enfin entendues.

La direction de l'Exposition a donné l'Exposition a donné l'ordre à ses agents de laisser entrer ces voitures, ainsi que les voitures de malades. Elles entreront par les portes de sortie ; mais les personnes qui les accompagnent devront, au préalable, faire viser leurs tickets aux guichets.

Les bons de l'Exposition

Le premier tirage des bons à lots de l'Exposition, récemment émis avec le succès que l'on connaît, a eu lieu le 31 mai.

112 numéros ont été extraits :
Le n° 816,651 gagne 100.000 francs.
Le n° 952,495 gagne 10.000 fr.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
34,901 — 343,839 — 605,920 — 320,715 — 375,382 — 1,029,989 — 561,178 — 131,794 — 217,985 — 30,653.

Nous donnerons la suite des n° gagnants.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les *Alpes républicaines* publient un article des plus élogieux sur notre nouveau préfet, M. Arnaud.

En voici quelques extraits :

Nous tenons à saluer l'homme loyal, au cœur honnête et droit, le républicain intègre et sincère, le fonctionnaire laborieux et dévoué, le magistrat conciliateur et impartial, dont nous sommes prématurément privés.

Nous ne le laisserons pas partir sans rappeler combien, à son arrivée, notre pays était déchiré par les luttes de parti, et comment il a su apaiser, par la seule autorité de son caractère bienveillant et éminemment équitable, ces divisions malheureuses.

Il ne nous est pas loisible en ce moment de rappeler en détail tous les travaux si judicieux et si féconds par lesquels M. Henri Arnaud a prouvé, durant le temps trop tôt abrégé de sa bienfaisante administration, l'intérêt puissant et raisonné qu'il portait au relèvement et à la prospérité de notre région si déshéritée.

On lit dans les mêmes *Alpes républicaines* :

M. Vicart, chef de cabinet du préfet des Hautes Alpes, suit M. Arnaud, en qualité de chef de cabinet de la préfecture du Lot.

Ancien secrétaire général de la Société polytechnique militaire de Paris, professeur du cours de justice militaire de 1881 à 1887, officier d'Académie, M. Vicart a été chef de cabinet du préfet de l'Oise avant de remplir les mêmes fonctions auprès de M. Arnaud.

Tous ceux qui ont connu M. Vicart garderont de lui le meilleur souvenir. C'était un fonctionnaire affable, courtois et d'une droiture éprouvée.

Le mouvement judiciaire

Le mouvement signé par M. Carnot renferme les nominations suivantes intéressant le Lot, compris dans le ressort de la cour d'Agen :

Avocat général à Riom, M. Dubouche, substitut du procureur général à Agen ;

Substitut du procureur général à Agen, M. Grelet de Fleurelle, substitut du procureur de la République à Lyon.

Aux planteurs de tabac

L'administration annonce qu'elle pourra consacrer cette année une somme totale de 8,683 fr. à dédommager les planteurs de tabac dont les récoltes ont été frappées par des sinistres en 1888.

Cette somme représente le 11 0/0 des pertes constatées.

Assemblée provinciale du Quercy

Les 3, 4 et 5 juin se tiendront, à Cahors, des réunions particulières et plénières. Les réunions plénières se tiendront dans la salle des Variétés, rue de la Chanterrie, 5. Il y en aura quatre, plus une conférence le lundi soir 3 juin, à huit heures, sur « 1789 ». Les réunions particulières se tiendront : celles de la première chambre (intérêts moraux et religieux), chez M. E. Deppeyre, boulevard Gambetta, 53 ; celle de la deuxième chambre (intérêts publics), chez M. le vicomte d'Armagnac, rue Jean-Vidal, 8 ; celles de la troisième chambre (intérêts agricoles), dans la salle des Variétés ; enfin celles de la quatrième chambre (commerce et industrie), chez M. Marqués, rue Feydel, 14.

Le premier jour, à dix heures et demie du matin, messe du Saint-Esprit, à la cathédrale. A une heure et demie du soir, séance d'ouverture de la première réunion plénière ; nomination du bureau ; allocution du président. Le P. de Pascal prononcera le discours de clôture. Chaque carte d'entrée devra être préalablement garnie d'un timbre de 1 fr. destiné à couvrir les frais de l'assemblée.

Les frais d'hôtel sont fixés à 7 fr. 50 par jour, tout compris ; les repas seuls, 6 francs à l'hôtel du Cheval-Blanc et à l'hôtel de l'Europe.

Accidents

Encore un accident à l'actif des vélocipédistes inexpérimentés. Mardi, une femme, M^{me} Salgues qui portait dans ses bras un enfant de huit mois, a été renversée. Heureusement, ni la femme ni l'enfant n'ont eu de mal ; mais si cela continue, la municipalité fera peut-être bien de prendre

des mesures et de fixer certains emplacements aux personnes qui débutent dans l'art de diriger un tricycle ou un bicycle.

Mardi, sur le cours Vaxis, un jeune homme montrait à ses camarades un fusil-canne chargé. En voulant expliquer le mécanisme de cette arme, il toucha maladroitement la gâchette et le coup partit dans la direction d'une maison occupée par M. Bonafous-Murat. Une jeune servante qui travaillait dans une chambre de cette maison, fut atteinte à l'œil gauche, par un grain de plomb.

M. le docteur Caviolle, immédiatement appelé, a pu heureusement constater que le plomb n'avait occasionné qu'une éraflure de la paupière et que le globe de l'œil n'était nullement atteint.

Les vélocipédistes

A la suite d'un nouvel accident, heureusement sans gravité, nos confrères de la *Dépêche* et de la *Petite Gironde* demandent qu'un arrêté de police soit pris pour réglementer les exercices des jeunes vélocipédistes dans l'intérieur de la ville. Nous croyons savoir que la municipalité donnera sous peu satisfaction à cette juste demande et désignera les routes, rues et avenues, sur lesquelles les vélocipédistes pourront habituellement se livrer à leur distraction favorite.

Il serait surtout urgent d'interdire aux vélocipédistes le parcours du boulevard et des allées Fénelon, après la tombée de la nuit.

Véloce club cadurcien

Une réunion générale des membres du véloce-club cadurcien aura lieu ce soir, à 8 heures 1/2, à l'hôtel de ville.

Les lettres de convocation ayant été remises à la poste au dernier moment, ceux qui n'en auraient pas reçu sont priés de considérer la présente note comme en tenant lieu.

Le Président.

ALBAS

Un incendie éclaté le 22 mai à Brel, commune d'Albas, dans une grange appartenant à la femme Pardes Marie. On ignore les causes du sinistre.

Les pertes, évaluées à 3,500 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

BOUZIÈS

Le nommé Magot, âgé de quarante ans, bachelier au Port-Lalèque, commune de Bouziès, s'est suicidé le 28 mai, vers 10 heures du soir, en se jetant dans le Lot, dans les circonstances suivantes :

Magot, étant au lit avec sa femme, se leva brusquement en disant qu'il allait se noyer ; sa femme le saisit aussitôt par la chemise pour le retenir ; mais, la chemise s'étant déchirée, cet infortuné partit au pas de course pour mettre son funeste projet à exécution en se jetant dans la rivière, qui n'est située qu'à vingt mètres de la maison d'habitation. Son corps n'a été retrouvé que le lendemain.

Depuis quelque temps on avait remarqué que Magot était atteint de folie.

GOURDON

Le nommé Badarou, de Cazillac, qui jouissait d'une certaine aisance, et qu'on supposait être dans une assez bonne situation, a été trouvé pendu dans sa maison.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont déterminé cet acte de désespoir.

Le jeune Louis Guyard, âgé de quatre ans, qui était venu passer quelques jours chez ses grands parents, a avalé une fiole de laudanum.

Un vomitif vivement administré a sauvé le petit imprudent.

USSEL

Au hameau de Rieuzals, commune d'Ussel, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison inhabitée du sieur Graulière, domestique à Lasfargues, commune de Montamel.

Un lit et une armoire contenant du linge et des vêtements ont été complètement brûlés.

MONTCUQ

La foire du 28 mai a été belle ; les bœufs se vendaient à des prix très rémunérateurs.

Les veaux, de 0,95 à 1 fr. le kilo.

BELMONT

Notre foire du 22 mai, comme on pouvait s'y attendre, étant favorisée par le temps, a été fort belle.

Beaucoup de bêtes à laine venant du Causse, des cantons de Lalbenque, Limogne et Caylus (Tarn-et-Garonne), approvisionnaient notre vaste foirail ; aussi s'y est-il traité beaucoup d'affaires. Les jeunes agneaux surtout étaient hors de prix.

Le cours est à la hausse depuis quelque temps et il promet devoir s'y maintenir, nos paysans sont satisfaits de la reprise des affaires.

Autant de jeunes porcs il a été apportés, autant il en a été vendus, à des prix variant entre 25 et 40 fr. la pièce. On semblait se les disputer.

Des oisons, des canetons apportés aussi dans de vastes paniers par les fermières des environs, ont aussi été vite enlevés, ainsi que beaucoup de volaille. Les œufs seulement ont subi une petite baisse et ne valaient que 0,50 à 0,55 la douzaine.

En somme cette foire n'a pas démentie de sa vieille réputation.

Aucun exploit de pik-poket, ni aucun accident à signaler.

BACH

La foire du 25 mai a été très belle dans la matinée ; aussi vendeurs et acheteurs s'y étaient rendus en grand nombre, mais vers les 2 heures du soir, une pluie torrentielle est venue suspendre les affaires.

Il y avait notamment beaucoup de bœufs, dont quelques uns ont atteint les prix de 8 à 900 francs la paire.

Les bêtes à laine s'y sont également vendues un bon prix. Les agneaux surtout étaient rapidement enlevés.

Les jeunes pourceaux sont en hausse et y atteignent des prix incroyables.

Aucun accident à signaler.

Marché de La Villette du 31 mai

Bœufs amenés, 1,884 ; vendus, 1,749 ; prix extrêmes du kil., 1,04 à 1,40.

Vaches amenées, 402 ; vendues, 367 ; prix extrêmes du kil., 0,94 à 1,16.

Taureaux amenés, 171 ; vendus, 171 ; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,18.

Veaux amenés, 1,938 ; vendus, 1,409 ; prix extrêmes du kil., 1,56 à 1,90.

Moutons amenés, 16,111 ; vendus, 14,311 ; prix extrêmes du kil., 1,48 à 1,90.

Porcs gras amenés, 4,599 ; vendus, 4,532 ; prix extrêmes du kil. 1,32 à 1,38.

Marché de Bordeaux du 31 mai

Bœufs amenés, 168 ; vendus, 165 ; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 37 ; vendues, 29 ; prix extrêmes des 50 kil., 46 à 66 fr.

Moutons amenés, 1,311 ; vendus, 649 ; prix extrêmes des 50 kil. 65 à 85 fr.

L'ASSASSINAT D'ALBI

Nous recevons dit la *Dépêche*, des précisions intéressantes sur l'interrogatoire subi dans la journée de jeudi par Durand.

Serré de près par M. Amilhou et fatigué par de longues interrogations, Durand, en proie à la plus violente surexcitation, se serait roulé à terre en criant et en grinçant des dents.

L'interrogatoire aurait alors été suspendue.

Durand, conduit dans la cour, fut assis sur un fauteuil et, là, finit par se calmer et fondit en larmes.

Au cours de sa perquisition dans la maison Cassan, M. Amilhou aurait découvert un objet qui doit être de la plus haute importance pour confondre l'accusé.

C'était une cigarette, oubliée sur la table du cabinet de travail, pièce située au rez-de-chaussée.

M. Amilhou fit venir quelqu'un et demanda si le docteur Cassan fumait. Sur une réponse négative, il prit la cigarette et la remit à l'accusé, dans la cour, où Durand, après avoir été assis dans un fauteuil, à la suite de la scène que nous avons rapportée, était en train de prendre l'air.

Durand aurait pris tranquillement la cigarette ; et M. Amilhou aurait été frappé de ce fait que, contrairement à l'usage des fumeurs qui roulent toujours de nouveau une cigarette qu'ils n'ont pas faite eux-mêmes, l'accusé l'aurait mise entre ses lèvres sans lui faire subir aucune manipulation.

Durand la prit et M. Amilhou dit à l'un des gendarmes : « Vous pouvez lui donner du feu ».

Durand se mit à fumer. « Eh bien, dit M. Amilhou, je vais vous dire ce qui s'est passé la nuit de l'assassinat. Vous avez été dans le cabinet de votre maître ; vous avez pris le poignard ; sur la table où il se trouvait, vous avez laissé la cigarette et vous avez commis le crime ».

Et il paraît qu'alors Durand aurait avoué qu'il a accompli seul la perpétration matérielle du meurtre.

Grâce aux témoignages recueillis par l'instruction, l'alibi de M^{me} Cassan est prouvé. Mais cet alibi lui-même devient sans grande importance étant donné les derniers aveux de Durand, qui nous sont aujourd'hui pleinement confirmés. Au point de vue matériel, M^{me} Cassan est, depuis longtemps, hors de cause.

Reste à élucider la question de sa participation morale au crime, car Durand l'accuse toujours de l'avoir poussé au meurtre.

M^{me} Cassan est toujours à la prison d'Albi, où sa mère s'est présentée, jeudi, sans succès, d'ailleurs, pour la voir. Tous les bruits contradictoires qui courent sont de pures inventions.

L'exhumation de M. G. Cassan

On se demande si la nouvelle de l'empoisonnement de Philippine ne provoquera pas l'exhumation des restes de feu Gustave Cassan.

Le bruit court que le rapport des experts conclut à l'empoisonnement de Philippine par une quantité considérable d'arsenic.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 mai au 1^{er} juin 1889

Naissances.

Besse Marie, boulevard Gambetta, 26.
Desbeaux Suzanne, rue des Augustins, 2.
Combarieu Marie, rue Salvat, 2.
Marie Irma, rue Nationale, 28.
Bonafoux Elie, rue de la Liberté, 41.
Moles Marcel, rue Fondue-basse, 5.

Décès.

Demeaux Elisabeth, 63 ans, rue St-Barthélemy, 9.
Vidalens Anne, 83 ans, rue Mascoutou 13.

BOURSE. — Cours du 31 mai 1889.

3 0/0.....	86 85
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 82
4 1/2 0/0 1883.....	104 65
Actions Orléans.....	1,353 00
Actions Lyon.....	1,345 00
Action Panama.....	56 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	449 00
Obligations Lombardes.....	349 00
Obligations Saragosse.....	373 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 25

Court, simple et peu coûteux !

Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), le 14 février 1889. — Je viens vous annoncer ma guérison complète; je ne pouvais y croire après un si court et si simple traitement. Depuis longtemps, je souffrais de maux d'estomac et de ventre, ainsi que de violentes migraines. Grâce à vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, tout a complètement disparu.

(Sig. lég.).

LOUIS ROUSSEAU,
facteur.

Pour vous en préserver

Pour vous préserver de bien des maladies, nous ne saurions trop vous répéter: ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela, recourez aux **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, manque d'appétit, maux d'estomac, des migraines, des congestions. Elles empêcheront maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel à 1 fr. 50 la boîte.**

C'est une Apothéose!..

Toute lutte est finie. La supériorité du produit est reconnue hautement et l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Souillac* plane, désormais, au-dessus de ces liquides similaires, pâles imitations qui n'ont ni l'efficacité ni la puissance de ce roi des dentifrices dont une expérience de plusieurs siècles ne cesse de vanter les mérites... Nul n'ignore aujourd'hui que seul, cet élixir merveilleux — fidèle à ses promesses — préserve les dents de la carie et les maintient dans un continu état de blancheur — assainit les gencives et les met à l'abri de tout gonflement — conserve à l'haleine une pureté exquise — et, en cas de mal de dents, supprime la douleur la plus violente... Jamais un insuccès n'est venu ternir sa réputation... Aussi, n'est-ce pas de simples félicitations que mérite ce dentifrice hors de pair, c'est une Apothéose.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

NE SOUFFREZ PLUS

L'asthme, goutte, ataxie, épilepsie, paralysie, névralgies, migraines, rhumatismes, coqueluche. La **PLAQUE ELECTROPHILE** du PRIX DE DEUX FRANCS, dans toutes les pharmacies et au dépôt général: **Tragen**, 1, rue Lafitte, Paris. La douleur est instantanément arrêtée, et 30 nuits du port de cette plaque suffisent à guérir les maladies les plus rebelles et les plus incurables. Malades, essayez la plus belle découverte de ce temps en la **PLAQUE ELECTROPHILE.**

UN JOURNAL POUR RIEN

(G. EDINGER, éditeur).

Une combinaison qui provoque un véritable étonnement, est celle du **JOURNAL POUR RIEN**, édité par M. Edinger. Cette combinaison, on ne peut plus ingénieuse et utilitaire, est certainement de nature à rencontrer dans le public un accueil enthousiaste. L'expliquer en détail serait beaucoup trop long ici; mais on peut demander chez tous les libraires ou marchands de journaux le Prospectus explicatif qui se distribue aujourd'hui.

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE

M. Barrère, de Paris, 3, Boulevard du Palais, MÉDECIN INVENTEUR du Bandage élastique, sans ressort, déjà si gênant, vient d'inventer le **BANDAGE-GANT-BARRÈRE** qui s'efface, et se moule de lui-même sur le corps et ne gêne ni le jour, ni la nuit. — C'est le DERNIER MOT de l'efficacité, de la commodité et de la douceur. — Peut être porté à titre préventif. — Les deux sexes, tous les âges. — Mêmes moyens contre descentes et déviations utérines.

Consultations et applications à CAHORS, hôtel des Ambassadeurs, samedi 8 juin.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ECORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, matrice, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors: chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche DU LOT

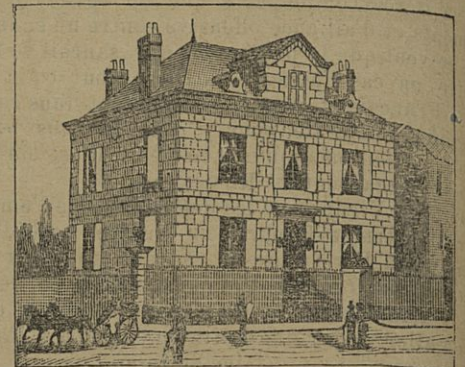
LE TÉLÉGRAPHIE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16
A BRIVE



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)
POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement
ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. Audouard obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dentures les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c, 15 fr.
La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr.
EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 30	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50 ^h	7 ^h 45 m.
Mercure.	6 40	12 50	6 45	— Express.	7 40	10 50	8 15
Parnac.	6 53	1 23	6 27	BORDEAUX. — D.	» »	5 45	3 15
Luzach.	7 1	1 30	6 35	M-Libos. — D.	8 35	3 11	9 5
Castellanc.	7 18	1 43	6 50	Fumel.	8 42	3 18	9 12
Puy-l'Évêque.	7 30	1 54	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 24
Duravel.	7 40	2 2	7 12	Duravel.	9 3	3 39	9 32
Soturac-Touzac	7 49	2 11	7 21	Puy-l'Évêque.	9 11	3 48	9 40
Fumel.	8 1	2 21	7 33	Castellanc.	9 25	4 3	9 54
M-Libos. — A.	8 8	2 27	7 40	Luzach.	9 38	4 16	10 6
CAHORS. — A.	8 51	3 11	8 43	Parnac.	9 47	4 26	10 15
PARIS. — Ar. 11	46	4 37	2 48	Mercure.	9 58	4 38	10 26
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 42

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D.	6 ^h 50	10 ^h 34	5 ^h 22	TOULOUSE. D.	5 ^h 55	9 ^h 11	2 ^h 35 ^h
Sept-Ponts.	7 5	10 49	5 37	— Express.	7 5	10 49	2 42
Cieutat.	7 44	11 27	6 17	BORDEAUX. — D.	12 25	12 25	9 25
Labenne.	7 54	11 35	6 30	Montauban. D.	7 20	10 ^h 40	4 50
Montpezat.	8 5	11 47	6 44	Fouque.	7 35	10 52	5 4
Bardou.	8 19	12 1	7 1	Albi.	8 5	11 13	5 19
Caussade.	8 30	12 10	7 14	Réville.	8 5	11 8	5 22
Réville.	8 40	12 19	7 25	Caussade.	8 27	11 18	5 34
Albi.	8 45	12 27	7 35	Bordeaux.	8 42	11 28	5 45
Fouque.	8 57	12 35	7 45	Montpezat.	9 8	11 46	6 4
Montauban. A.	9 13	12 50	8 2	Labenne.	9 32	12 2	6 27
BORDEAUX. — D.	7 14	5 55	5 59	Cieutat.	9 45	12 12	6 40
TOULOUSE. A.	1 40	3 50	9 51	Sept-Ponts.	10 15	12 42	7 10
				CAHORS. — A.	10 27	12 53	7 21

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	2 20 s.	9 50	7 45 m.
Cabessut, halte	7 49	11 41	5 23	— Express.	7 40	10 50	8 15
Arcambal.	8 2	12 4	5 36	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	8 10
Vers.	8 12	12 21	5 45	Lamadolène.	7 58	11 54	8 21
Saint-Géry.	8 21	12 38	5 53	Toirac.	8 11	12 18	8 32
Conduché.	8 35	1 5	6 6	Montrun, hal.	8 21	12 30	8 41
St-Cirq, halte.	8 43	1 14	6 13	Cajarc.	8 34	12 32	8 52
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 22	Calvignac, hal.	8 46	1 6	9 03
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 30	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	9 14
Cajarc.	9 21	2 10	6 46	St-Cirq, halte.	9 4	1 37	9 19
Montrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Conduché.	9 12	1 45	9 26
Toirac.	9 44	2 45	7 7	Saint-Géry.	9 28	2 22	9 40
Lamadolène.	9 58	3 10	7 20	Vers.	9 35	2 35	9 6
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	Arcambal.	9 45	2 56	9 55
PARIS. — Ar. 11	46 s.	4 37	2 48	Cabessut, halte.	9 57	3 10	10 08
				CAHORS. — A.	10 6	3 20	10 13

La Foncière
COMPAGNIE
D'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social: 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
Les Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à Cahors: à MM. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
Les biens ci-après situés en Périgord
1° LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potagers. Treize métairies et borderages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.
2° LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et borderages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauironne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.
3° LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 750 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.
Ces trois propriétés parfaitement administrées donnent un revenu excellent et certain.
Chacune de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.
Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAIN SODIQUES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

6 MILLIONS
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nuzes-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Lafitte, PARIS

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.